

Kg

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

Le mercredi 28 janvier 2026 à 8h28, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le jeudi 22 janvier 2026 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet et complétée le lundi 26 janvier 2026 par l'ordre du jour complémentaire.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Monsieur Olivier DRANCOURT, Madame Edith GALLOIS, Madame Josiane GAUDE Monsieur Jean LAUSSUCQ, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absentes et excusées :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI
Madame Anne-Claire LEBELT ayant donné pouvoir à Madame Esmeralda MONPLAISIR

Était absente : Madame Nicole BARTHÉLEMY



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- Désignation du secrétaire de séance. **07 2026 001**
- Adoption de la procédure d'urgence. **07 2026 003**
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du mardi 2 décembre 2025. **07 2026 002**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros) subventions d'équipements (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros). **2026 DASCO 2**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles – approbation signature. **2026 DSIN 1**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Subvention (4 000 euros) à une association sportive (7^{ème}) **2026 DJS 7**
Rapporteur : **M. Christophe POISSON**
- S d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maison des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre de CLIC. **2026 DSOL 7**
Rapporteur : **Mme Marguerite CHEVREUL**
- Convention avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine pour des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris. **2026 DTEC 5**
Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-001

OBJET : Désignation du secrétaire de séance. 07 2026 001

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 28 janvier 2026 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Monsieur Olivier LE QUERE et Madame Karine DESOBRY sont respectivement désignés comme secrétaire de séance et secrétaire de séance auxiliaire à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-002

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence. **07 2026 003**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu la convocation adressée le 22 janvier 2026, par le Maire d'arrondissement, pour le Conseil d'Arrondissement du 28 janvier 2026 ;

Vu l'ordre du jour publié le 22 janvier 2026 et l'ordre du jour complémentaire publié le 26 janvier 2026 ;

Considérant la transmission tardive à la Mairie d'arrondissement d'un ou plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du Conseil d'Arrondissement :

- Convention avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine pour des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris 2026. **2026 DTEC 5**

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, justifiant l'inscription à l'ordre du jour, en urgence, du projet désigné ci-dessus ;

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-002 (suite 2 et fin)**

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : le Conseil du 7^e arrondissement approuve l'examen du projet transmis :

- Convention avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine pour des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris 2026.
2026 DTEC 5

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-003

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 2 décembre 2025. **07 2026 002**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 28 janvier 2026 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 2 décembre 2025 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

109

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-004

OBJET : Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros) **2026 DASCO 2**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 28 janvier 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DASCO 2** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DASCO 2** relative aux collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros) adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-005

OBJET : Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles – approbation signature. **2026 DSIN 1**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 28 janvier 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DSIN 1** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DSIN 1** relative à la convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles – approbation signature est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-006****OBJET** : Subvention (4 000 euros) à une association sportive (7^{ème}). **2026 DJS 7**Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 28 janvier 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON,
Adjoint au Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération
n° **2026 DJS 7** ;Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;**DÉLIBÈRE****Article unique** : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DJS 7** relative à la subvention (4 000 euros) à une association sportive (7^{ème}) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-007

OBJET : Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre de CLIC. **2026 DSOL 7**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 28 janvier 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Marguerite CHEVREUL, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DSOL 7** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DSOL 7** relative à la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maison des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre de CLIC est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-008

OBJET : Convention avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine pour des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris. **2026 DTEC 5**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 28 janvier 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DTEC 5** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DTEC 5** relative à la convention avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine pour des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

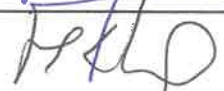
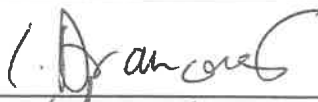
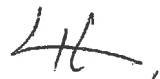
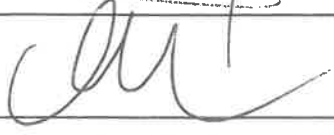
Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

Conseil d'Arrondissement
SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

FEUILLE DE PRÉSENCE

Mme Nicole BARTHÉLEMY	
M. René-François BERNARD	
M. Philippe de BRAQUILANGES	
Mme Marguerite CHEVREUL	
Mme Rachida DATI	
Mme Emmanuelle DAUVERGNE	
M. Laurent DRANCOURT	
Mme Édith GALLOIS	
Mme Josiane GAUDE	
M. Jean LAUSSUCQ	
Mme Anne-Claire LEBELT	
M. Olivier LE QUÉRÉ	
Mme Esmeralda MONPLAISIR	
M. Christophe POISSON	

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026****CERTIFICAT**

Pour le Maire du 7^e arrondissement,

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT,

Les délibérations adoptées par le Conseil d'Arrondissement lors de sa séance du 28 janvier 2026 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le **0 4 FEV. 2026** pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le **0 4 FEV. 2026**

Rachida DATI

Maire du 7^e arrondissement

